

du 26 Avril 1971

portant nomination de Mr de CAMPOS Augustin,
Expert Comptable, en qualité d'Agent Comptable
commun à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale
et à la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.-

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du
Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-17/D/MFPRAT du 25 mars 1970, portant insti-
tution d'un régime général de sécurité sociale et l'ordonnance
n° 71-10/CP du 19 mars 1971 qui l'a modifiée ;
- VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement
- VU l'Ordonnance N°71-12/CP du 26 Avril 1971, portant modification
de l'ordonnance N°71-10/CP du 19 mars 1971 ;

Le Conseil des Ministres entendu,

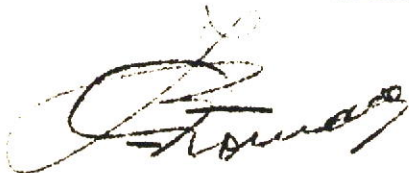
D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur de CAMPOS Augustin, Expert-Comptable, est nommé
Comptable commun à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et à la
Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

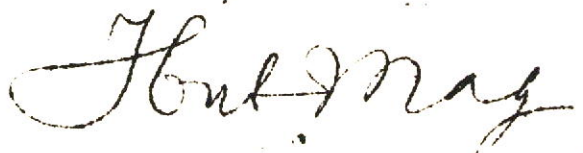
Article 2.- Le présent décret qui a effet pour compter de la date de sa signa-
ture sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1971

par le Conseil Présidentiel,

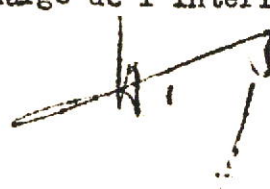


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA

Pr le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail absent, le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et de la Législation
chargé de l'intérim,



Michel TOKO

Ampliations : PCP 6 - PCP 4 - CS 6 -
MFPT 8 - DFP + s/dtions 6 - CNSS 4 -
CNAF 4 - Ministères 10 - DTMO 4 - ITLS 4 -
SGG 4 - HC 3 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde Chan.5-
DB-DC-CF-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8 -
DEP-D&AJL-Dtion.Stat. 6 - Of.PTT 1 - DAI 4 -
Préfets 6 - Chamb.Com. 4 - JORD 1.-